

# TOUS Proveysieux

JANVIER 2021 - N°117 - LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

DOSSIER

## Les délibérations prises depuis le début du mandat.

*Le point sur les actions engagées par la mairie*

PAGES 6 À 9

## SOMMAIRE

**Le Comité Consultatif des Habitants en ordre de marche...** p.3 ● **Penser les investissements pour la commune** p. 4  
**La révision de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse** p. 5 ● **Un portrait statistique de Proveysieux** p.10  
**Quelle place pour nos disparus ?** p. 13 ● **La prime air Bois** p. 13 ● **Le déneigement à Proveysieux** p. 14  
**L'adressage** p. 15 ● **Les travaux de la commission Énergies Mobilités** p. 16-17 ● **La tourbière de la Manisole** p. 18  
**L'accueil périscolaire** p. 19 ● **Avoir 20, 70, 80, 40 ou 10 ans en 2020** p.20 ● **Une cantine bio ?** p. 20  
**Fêtes de Noël pour les anciens** p. 20

# édito rial

**L'année 2020 s'est terminée avec son lot de privations de souffrances de séparations et pour certains de deuil**

**et de tristesse. Nous sommes solidaires et nous avons une pensée chaleureuse envers ceux qui sont encore en peine.**

Nous aurons la force de dépasser l'épreuve. Nous en avons la volonté, l'énergie et les moyens. L'État a prouvé que dans l'urgence, on peut trouver les financements. L'impératif de relancer l'économie pour redonner vie aux entreprises est une opportunité pour notre petite commune. Les projets sont subventionnables souvent à 80 %. Nous tâcherons d'en profiter dès 2021.

Notre force est dans le dynamisme de notre village. Si tant d'habitants (un adulte sur cinq) se sont montrés volontaires pour participer à l'élaboration de projets c'est la preuve qu'il y a au village une réelle volonté de progresser pour qu'on y vive mieux ensemble.

Il faut remercier les 14 conseillers municipaux qui se sont engagés au côté du maire pour conduire l'action municipale. Ils portent au quotidien 10 commissions et travaillent sérieusement et méthodiquement. Bien sûr, les projets ne pourront pas tous être réalisés au cours de ce mandat. Il faudra faire des choix. Tous ces projets nous font avancer, cette réflexion est utile et trouvera un jour son aboutissement. Nous avons des atouts sur lesquels nous pouvons compter : des talents et des compétences fortes au sein des commissions, mais aussi dans nos services, une secrétaire de mairie dévouée qui ne compte pas son temps, un employé communal si débrouillard, un personnel à l'école qui assure ses missions tous les jours malgré les règles toujours plus contraignantes pour lutter contre la maladie. Des bénévoles à la bibliothèque et pour suppléer aux absences à l'école, des Associations qui entretiennent la vie relationnelle et culturelle du village.

L'équipe municipale tient à exprimer à tous, ses remerciements.

Nous découvrons petit à petit les rouages quelque peu techniques de la Métropole. Les services sont dévoués, très compétents, nous essayons d'en exploiter au mieux les ressources afin d'obtenir les informations et les financements en retour des contributions qui nous sont prélevées.

Merci à tous ceux qui nous accompagnent, qui nous encouragent, qui nous remercient d'avoir accepté cette mission municipale difficile et qui prend beaucoup de temps.

Nous exprimons nos vœux les plus sincères à toutes les Proveysardes et tous les Proveysards, employés de la commune ou bénévoles, amis et voisins, pour que cette année 2021 éloigne de nous cette maladie pandémique et qu'elle soit propice à la réalisation de vos espoirs les plus chers.

Chaleureusement, Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux.

**Christian Balestrieri**  
*Maire de Proveysieux*



Photo couverture Philippe Tur

# Le Comité Consultatif des Habitants en ordre de marche...

**Initialisé par le Conseil Municipal, le Comité Consultatif n'a pas chômé pour assurer sa mise en fonction : un temps de prospective au second trimestre 2020 permet de caler cette structure officiellement née de la Loi du 6 février 1992 sur « la participation des citoyens à la vie locale ».**

## 2 juillet

Une première réunion préparatoire convoquée par le Maire en présence du 1<sup>er</sup> adjoint avec une partie des membres sollicités à l'époque. L'appellation « Comité Consultatif des Habitants de Proveysieux » est retenue (dans d'autres communes il est parfois appelé Conseil des Sages ou Observatoire de la Participation) et sera constitué de 3 collèges composés de 4 membres pour un total de 12 personnes.

## 1<sup>er</sup> septembre.

Intronisation du Comité Consultatif par le Maire et en présence des 3 adjoints :

- Rappel de la charte officielle de cette instance et des objectifs du projet municipal : « *sorte de Conseil d'État à l'échelle du village... dont la mission est d'observer l'action municipale, de faire part de ses remarques et au besoin, de faire remonter l'information des habitants vers l'équipe municipale...* »
- Les principes de fonctionnement de ce Comité seront repris dans son règlement intérieur. Pour rappel, le Comité « interviendra à la demande du maire, de la moitié au moins des membres du Conseil Municipal ou à la demande de Commissions et Groupes de projets. Il peut également se saisir de tout sujet qu'il juge important... Il se réunira en session plénière au moins une fois par trimestre pour débattre sur autant de sujets qu'il trouvera intéressants. Il produira chaque année un rapport d'activité qui fera l'objet d'une communication publique et d'un débat à l'occasion d'un Conseil municipal... Sa contribution élaborée aux côtés des élus, des services municipaux, des associations et des habitants, doit servir à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Proveysieux... »
- Chacun des trois adjoint(e)s présente son secteur de compétence :
  - **Action Sociale/ école/patrimoine/vie associative** (Catherine Cambrils),
  - **Cadre de Vie, relations aux Habitants** (Philippe Tur),
  - **Fonctionnement Communal** (Pierre Meyer).

La réunion de ce 1<sup>er</sup> septembre se termine (hors présence des élus) par la proposition de rédiger rapidement le règlement intérieur à approuver. Le Comité élit à l'unanimité et pour un an renouvelable ses deux référents qui en seront l'oreille et la voix officielles assurant la présidence et vice-présidence ainsi que deux secrétaires.

La composition que validera le Maire est la suivante :

**Collège des Jeunes :** Olivier Debray (secrétaire), Lilou Granpré, Guillaume Jay, Sarah Martin

**Collège des Anciens Élus :** Pierre Blanc (secrétaire), Cyril Domenech, Véronique Laforest, Jacques Michallet (référent)

**Collèges des résidents anciens sur le village :** Delphine Baille, Gaston Navizet, Gisèle Roche (référente), Michel Roche.

## 29 octobre

- Approbation à l'unanimité des présents du Règlement Intérieur du Comité.
- Point information sur les avancées de la Commission Agriculture et Forêt.
- Décision de faire part au Maire de la Contribution n° 1 du Comité (3 novembre) concernant en trois points :
  1. une question relative à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs,
  2. une autre sur le montant de la subvention versée à la Crèche de Quaix,
  3. et la dernière sur la gestion à venir de la relève agricole sur des parcelles de Planfay.

Le Maire répond au Comité Consultatif (courrier du 6 novembre).

## 10 décembre

Le Comité Consultatif, saisi officiellement par le Maire, aborde la question du diagnostic énergétique réalisé en juillet et les projets envisageables pour diminuer les dépenses énergétiques qui obèrent le fonctionnement alors que des aides gouvernementales sont à saisir pour un investissement indispensable à la conservation patrimoniale de ce bâtiment. Le Comité décide d'adresser rapidement au Maire sa contribution n° 2 sur ce sujet et quelques points d'explications relatifs au fonctionnement.

## Conclusions sur ce premier semestre de fonctionnement

- Le Comité Consultatif prend ses fonctions avec application et indépendance pour participer au mieux à la gestion active de la vie communale.
- Il se veut à la disposition de l'équipe municipale, des commissions participatives et groupes de projets et donc des habitants.
- Sans aucun pouvoir décisionnel ni mélange des genres, il se saisira de tout sujet qu'il estimera important dans l'intérêt du village.
- Il est prêt à jouer son rôle avec envie et à l'écoute, pour une expérience de démocratie participative assez inédite pour un village de la dimension de Proveysieux.

**Pour le Comité Consultatif des Habitants,**  
les référents Gisèle Roche et Jacques Michallet,  
le 15 décembre 2020

# Penser les investissements pour la commune

**Lorsque l'équipe municipale en place vous a présenté ses orientations et l'esprit dans lequel elle souhaitait travailler, il a été clairement affirmé une volonté de proposer un programme d'investissement pour les années à venir.**

Nous savons les difficultés que toutes les équipes qui se sont succédées dans notre commune ont rencontrées notamment sur le plan financier. Notre budget offre peu de marge de manœuvre pour des projets ambitieux et l'endettement fait peur aux petites communes dont les ressources dépendent quasi exclusivement des subventions de l'État, de la Métro, du Département, du Conseil Régional ou d'autres institutions publiques.

Cependant, nous voyons très clairement que nous sommes confrontés à des questions essentielles lorsque nous parlons de l'école, de la qualité de vie, de la sécurité, du vieillissement de notre population, de l'environnement, de la transition énergétique. Il nous faut donc procéder avec prudence mais aussi avec détermination pour répondre au plus juste à vos attentes et aux enjeux d'une société qui évolue en profondeur. Tout ne dépend pas de nos choix et vous savez que la Métropole de Grenoble a pris d'importantes responsabilités en matière de voirie, de gestion de l'eau et d'urbanisme.

## Comment définir nos priorités ?

Un travail de réflexion est engagé au sein des commissions participatives et chacune représente un enjeu fort. Nous nous donnons quelques mois pour analyser, synthétiser, chiffrer le coût de chaque proposition et hiérarchiser les différents projets. Dans le même temps nous conduisons un audit financier pour évaluer au plus juste notre capacité d'engagement, la soutenabilité à court, moyen et long terme de nos emprunts. Nous rencontrons nos partenaires, nous nous appuyons sur l'expertise de nos tutelles et notamment le Ministère des Finances.

Nous voyons déjà se dessiner des opportunités notamment au travers de l'aide que l'État souhaite apporter à tous les projets qui favoriseront la transition énergétique, le développement durable et les circuits économiques de proximité.

Ce premier travail que nous allons conduire va nous contraindre à hiérarchiser nos projets en respectant deux règles.

- La première correspond à leur degré de priorité par rapport au fonctionnement même de la vie communale. Les investissements liés au remplacement de matériels, à la maintenance et à la sécurité sont prioritaires. Cette projection doit s'établir sur du court et moyen terme.
- La seconde doit s'intéresser à des investissements nouveaux qui vont se centrer sur une amélioration de la qualité de vie de notre village et nous nous positionnerons alors dans une perspective de long terme.

## Comment préserver pour l'avenir la soutenabilité de nos investissements ?

Bien entendu chaque projet devra être chiffré en mesurant la part d'autofinancement qui devra être mobilisée, la part d'endettement qui pourra être contractée et la part de subventions que nous pourrions solliciter. Plus nous inscrirons nos projets dans le cadre d'une politique de financement locale ou nationale, plus nous pourrions bénéficier de subventions importantes. Nous savons que, pour certains projets, nous pourrions tendre vers un financement externe de 80 % par subvention. Les taux d'intérêt sur nos emprunts seront très bas et pèseront faiblement sur notre budget de fonctionnement. Notre fragilité se situe plus du côté de notre capacité d'autofinancement et sur la disponibilité de notre trésorerie.

Nous souhaitons aussi engager nos projets d'innovation portés par les commissions en prenant au plus juste en compte la notion de retour sur investissement, les aides financières n'étant pas toujours possibles.

À titre d'exemple, si nous isolons un bâtiment, nous voulons évaluer les économies réelles que nous réaliserons sur le chauffage et notre consommation électrique et qui correspondront à notre autofinancement.

Investir c'est préserver l'avenir. Pour les projets qui peuvent apporter de l'économie locale et de la convivialité, nous pourrions aussi proposer de mixer des activités associatives, récréatives et des activités économiques et commerciales. Nous ne pourrions pas, compte tenu de la richesse de notre commune, raisonner indépendamment d'un modèle économique viable et durable.

**Pour la commission finances,  
Michel Brosse**



# La révision de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse



**Le Parc Naturel Régional de Chartreuse a été créé en 1995 à l'initiative d'acteurs locaux, élus, associations et habitants. Il fête ses 25 ans. Pour être classé en parc naturel régional, la Chartreuse s'est appuyée sur son patrimoine (naturel, paysager, culturel et religieux) qui en fait son identité.**

Pour initier et encadrer les actions à engager, il est nécessaire de rédiger et de suivre une charte, véritable contrat qui concrétise la protection du territoire et son développement durable. La charte en vigueur 2008-2019 arrive en son terme et une nouvelle charte doit lui succéder sur la période 2020-2035. La révision de la charte a commencé dès 2018 en interrogeant les habitants, les acteurs locaux, les élus et les associations au cours de rencontres territoriales et des « Cafés du Parc ». Après cette phase de concertation, en s'inspirant des idées et des avis des uns et des autres, un projet de charte a émergé sous la plume d'un bureau d'études pour faire vivre ce territoire et orienter les actions qui vont le mettre en valeur et satisfaire les habitants.

Avant d'être approuvée par les communes, les départements, la Région, les partenaires sociaux et associatifs, une enquête publique doit collationner les avis des habitants, collectivités, associations et les services de l'État. Elle a eu lieu du 21 septembre au 25 octobre 2020.

Le projet de charte s'articule autour de trois axes :

- **LA PRÉSERVATION D'UN TERRITOIRE MULTIFACETTES,**
- **L'HARMONIE À ÉTABLIR ENTRE VALORISATION ET PROTECTION DU TERRITOIRE,**
- **LES TRANSITIONS À OPÉRER POUR PRÉPARER L'AVENIR.**

Comment ces actions peuvent-elles être appliquées à notre commune ?

**UN TERRITOIRE MULTIFACETTES.** Pour ce premier axe, Proveysieux, avec son espace forestier et agricole, correspond bien à la notion d'un tel territoire, façonné par l'agriculture. Il convient de le valoriser en maintenant une sylviculture raisonnée et une agriculture qui, tout en assurant une production rentable, préserve les espaces ouverts, garant d'un paysage qui fait l'intérêt de notre commune. À titre d'exemple, le Parc encourage la plantation de vergers domestiques ou collectifs en favorisant les variétés anciennes et/ou locales.

Le Parc s'engage à accompagner les acteurs économiques (sylviculteurs et agriculteurs entre autres) afin qu'ils intègrent la dimension paysagère et environnementale dans la conduite de leurs activités. Sur Proveysieux, l'entretien des prairies ou des pâturages abandonnés par les exploitants est un véritable enjeu qui pourrait être relevé avec l'aide du Parc et de la Métro (Trame verte et bleue). Il faut en somme

redynamiser l'agriculture. Au final, en s'appuyant sur une approche paysagère, il faut préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel (parcelles agricoles et forestières) et bâti ordinaire qui fait l'identité de notre commune.

**UNE CHARTREUSE EN HARMONIE.** Pour ce second axe, la charte vise à gérer les pressions, à trouver l'équilibre entre valorisation et protection. Les habitants doivent vivre en harmonie avec le territoire tout en prenant soin de l'eau, de la biodiversité et en consommant local et de qualité. Proveysieux peut répondre à ce défi, mais il faut que tout le monde s'implique. Les commissions participatives sont là pour échanger, trouver des solutions et encourager les projets.

Le parc soutiendra les activités s'inscrivant dans une logique économique circulaire ou réduisant leur empreinte environnementale. À ce titre, pour favoriser une alimentation locale qui passe par la production de légumes, fruits, fromages et produits carnés dans nos communes, il favorisera la vente en circuits courts et l'approvisionnement local pour la restauration hors domicile. Il accompagnera l'agriculture bio avec l'ambition de porter le nombre d'exploitations en agriculture biologique actuellement de 3 % à 30 % d'ici 2030. C'est un signe positif pour les projets d'installation qui se dessinent sur la commune. Enfin, il faut que l'urbanisation soit économe en foncier afin de protéger les espaces agricoles à proximité des zones habitées.

**UNE CHARTREUSE EN TRANSITION.** Ce troisième axe a pour objectif d'être un territoire à énergie positive avec l'ambition de consommer autant d'énergie que l'on peut en produire. C'est un défi qui vaut d'être relevé. Pour cela, il faut limiter nos déplacements professionnels en inventant une autre approche (covoiturage ou mise en place des services favorisant une mobilité douce).

Proveysieux, aux portes de l'agglomération grenobloise et commune de la Métropole, est confronté à ce défi. Nombreux sont les habitants qui descendent en voiture travailler ou se ravitailler. Le service de transport en commun, mis en place par la Métro, n'est pas assez optimisé par les Proveyzards, seuls les collégiens et lycéens l'utilisent. C'est aussi se saisir des opportunités offertes par le numérique, qui peut être porteur d'emplois locaux et de lien social. Pour ce qui est du numérique, l'installation imminente de la fibre devrait permettre à des proveyzards de télétravailler plus librement et peut-être de créer leur entreprise.

Un espace de "coworking" pourrait être envisagé au niveau communal en lien avec le lieu de convivialité souhaité par de nombreux habitants. De même, toujours pour s'engager dans cette transition, des leviers peuvent être actionnés pour réduire la consommation énergétique comme repenser l'éclairage public ou promouvoir l'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques sur les bâtiments publics ou les habitations.

La charte 2020/2035 apporte des perspectives d'action et de possibilités de financement. À nous, d'analyser nos besoins, d'afficher notre volonté de porter des projets pour rendre notre village plus proche des objectifs de cette nouvelle charte.

**Bernard Michallet**



Photo Bernard Michallet

# Les délibérations prises depuis le



Le premier conseil municipal "opérationnel" et en public à Pomarey, le 23 juin. Photo Alain Provost

**Les délibérations sont prises par l'organe délibérant, donc par le Conseil Municipal, le Maire est chargé de mettre en œuvre leur exécution. Des formalités obligatoires doivent être respectées sous peine d'illégalité de l'acte. C'est le Conseil Municipal qui règle par ses délibérations les affaires de la commune.**

À noter : Le Maire peut prendre des arrêtés. Ceux-ci relèvent de son pouvoir de police ou des délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal. Depuis son installation le 28 mai dernier, 33 délibérations ont été votées en 5 réunions.

## Conseil municipal du 28 mai

Conseil d'installation : les délibérations concernaient l'élection du Maire, du nombre d'adjoints et leurs dénominations.

## Conseil municipal du 23 juin

Vote du Budget Primitif 2020 avec beaucoup de retard du fait des contraintes sanitaires. Il est effectivement étonnant de faire des choix budgétaires au milieu de l'année, mais la crise sanitaire est là...

### DÉLIBÉRATION 12

#### Report du budget principal 2019 au budget 2020

Il s'agit en fait de la reprise des reliquats d'une année sur la suivante.

- report en section de Fonctionnement : 78 665,68€
- report en section d'Investissement : 29 562,34€

Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section Investissement : 5 000 €. Ce choix a été fait pour le financement du diagnostic thermique des bâtiments.

### DÉLIBÉRATION 13

#### Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2020

- Taxe d'habitation : l'État nous contraint au gel des taux soit 7.33 %
- Taxe sur le foncier bâti : taux retenu : 21.31 % (17.76 % en 2019)
- Taxe sur le foncier non bâti : taux retenu : 67.98 % (61.80 % en 2019)

Les taux ont été augmentés de 20 % afin de donner les moyens à la commune de faire face à ses dépenses de fonctionnement et de dégager pour l'année 2021 les marges nécessaires pour financer les projets à venir.

### DÉLIBÉRATION 14- Vote des tarifs du restaurant scolaire

Afin de satisfaire les critères permettant de mettre en place une convention avec la Caisse d'allocations familiales, le Conseil Municipal a décidé de prendre en compte le quotient familial dans le calcul des tarifs de la cantine et de créer 5 tranches tarifaires. La 1<sup>re</sup> tranche à moins de 500 : le repas étant facturé à un prix inférieur au coût réel. Une décote est aussi appliquée en fonction du nombre d'enfants d'une même fratrie.

### DÉLIBÉRATION 15- Vote des tarifs de la garderie scolaire

L'accueil des garderies du matin et du soir est un service rendu aux familles et il est pris en charge partiellement par la collectivité par la mise à disposition du personnel et des locaux. Le calcul des tarifs a été fait en prenant en compte le nombre d'enfants fréquentant le service : 3,80 € par heure le matin et 2,80 € l'après-midi.

# début du mandat



Le premier conseil municipal "opérationnel" et en public à Pomarey, le 23 juin.

Photo Alain Provost

## DÉLIBÉRATION 16 Vote des indemnités du Maire et des Adjointes

Afin de préserver l'équilibre du budget et de permettre la réalisation de projets d'investissement à venir, le Maire et les Adjointes renoncent à l'indemnité à laquelle le Code Général des Collectivités Territoriales donne droit.

## DÉLIBÉRATION 17- Vote du budget primitif

Celui-ci est adopté, équilibré en Dépenses et en Recettes comme suit :

- En section Fonctionnement : 412 974,68 €
- En section Investissement : 43 594,34 €

## DÉLIBÉRATION 18 Délégations du Conseil Municipal au Maire

Ces délégations sont prévues afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale

## DÉLIBÉRATION 19 à 23- Désignation des délégués auprès de collectivités partenaires

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
<b>Sivom du Néron</b>	Christian Balestrieri Catherine Cambrils	Pierre Meyer Michel Brosse
<b>Parc de Charfreuse</b>	Bernard Michallet	Stéphane Crozat
<b>Agence d'urbanisme AURG</b>	Pierre Meyer	
<b>SEM PFI Pompes funèbres inter-communales</b>	Christian Balestrieri	
<b>Maison de l'emploi MEE-MIFE</b>	Catherine Cambrils	

## DÉLIBÉRATION 24

### Élection des membres de la Commission d'appels d'offres

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Christian Balestrieri	Bernard Michallet
Pierre Meyer	Michel Brosse
Christophe Millet	Élodie Villain

## Conseil municipal du 15 septembre

### DÉLIBÉRATION 25- Attribution d'une subvention à l'école de Proveysieux

Afin de soutenir l'activité pédagogique, le conseil attribue une subvention de 4457 € qui se répartit en 4 domaines

- une dotation par élève de 30,50 €
- Une dotation pédagogique
- Une dotation direction
- Une dotation projet d'école.

Les frais de téléphonie, internet, photocopies et les activités de natation sont financés par un budget complémentaire.

### DÉLIBÉRATION 26- Attribution d'une subvention à la crèche de Quaix

La subvention allouée est au même niveau que l'année précédente, elle est une manière d'être en contact avec l'association qui porte la crèche. La mise en œuvre d'une convention de partenariat justifiant si nécessaire d'envisager une évolution positive de la contribution proveysarde.

### DÉLIBÉRATION 27- Prise de participation de la Commune au capital de la SPL ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat)

En cohérence avec les objectifs du plan climat Air Énergie Métropolitain vers une transition énergétique et pour un accompagnement de la commune dans les projets de rénovation, réduction de consommation d'énergie, le conseil municipal décide d'acquiescer une action d'un montant de 500 €.

### DÉLIBÉRATION 28- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité.

La gestion des services d'entretien et de garderie à l'école a rendu ce recrutement nécessaire.

## DÉLIBÉRATION 29

### Adoption du nouveau règlement de la salle des fêtes

Ce règlement précise de nouveaux tarifs pour prendre en compte les frais de chauffage durant la période hivernale et un ajustement du coût de location pour les personnes extérieures à la commune. Les associations conservent un accès gratuit à la salle. Le coût hors chauffage pour les proveyzards est inchangé.

### DÉLIBÉRATION 30 - Adressage : Approbation de la dénomination des voies et de la numérotation métrique.

Des réunions ont été organisées dans chaque hameau afin de mener une vaste consultation. C'est avec le résultat de cette consultation que nous amendons le travail précédent et qui avait été voté par délibération en février 2020.

## Conseil Municipal du 18 novembre

### DÉLIBÉRATION 31

#### Reconduction de l'astreinte déneigement par l'employé communal pour la saison hivernale 2020/2021

Astreinte de fin de semaine et astreinte de nuit allant du lundi au vendredi matin.

### DÉLIBÉRATION 32- Reconduction de l'astreinte déneigement de fin de semaine 1 fois sur 5 par l'entreprise TERMAT pour la saison hivernale 2020/2021

### DÉLIBÉRATION 33- Autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021

Le vote du budget sera effectif le 24 mars 2021 en conseil municipal, aussi la loi autorise l'organe délibérant dans la période qui précède le vote, à payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés lors de l'exercice précédent.

### DÉLIBÉRATION 34- Audit Énergétique de l'école et du gymnase et demande de subvention.

La commune a le souci d'améliorer l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Les coûts constatés sont très supérieurs à ce qui peut être admissible pour des surfaces équivalentes. Un diagnostic énergétique nous permettra d'étudier des scénarios d'aménagement afin de pouvoir envisager des économies conséquentes et ainsi de participer à la transition écologique.

Cette délibération est associée à une demande de subvention qui doit financer 80 % du coût de cette étude.

### DÉLIBÉRATION 35

#### Enquête auprès des habitants pour l'éclairage public.

La commune dispose de 28 points lumineux dont 18 ont été modernisés en 2013, des programmeurs permettant une extinction de 00h à 5h ont déjà permis de faire des économies.

Les référents de hameaux vont revenir vers les habitants afin de recueillir les avis de chacun. L'idée est de chercher à mieux concilier les besoins des habitants avec le souci pour la collectivité de diminuer les pollutions lumineuses tout en essayant de maîtriser les consommations d'énergie. Nous devons considérer aussi la nécessité de nous préparer à une obligation prochaine de transfert de la compétence éclairage public à la Métropole.

### DÉLIBÉRATION 36- Adressage : demande de subvention complémentaire au Conseil Régional AURA.

Le résultat de la consultation des habitants a rendu nécessaire un avenant à la commande faite initialement auprès du cabinet de cartographie. Son montant s'élève à 560 € qui s'ajouteront aux 2560 € de la commande initiale. La demande de subvention auprès de la Région porte sur l'ensemble de l'opération : étude, fabrication de la signalisation et pose. Les devis sont à l'étude.

### DÉLIBÉRATION 37 et 38- Désignation d'un représentant de la commune susceptible d'être désigné commissaire au sein de la Commission Inter communale des impôts directs

Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grenoble Alpes Métropole.

Le Maire est désigné dans les 2 instances.

### DÉLIBÉRATION 39- Remboursement des frais de mission des agents.

### DÉLIBÉRATION 40- Droit d'attribution d'un colis et/ou d'un calendrier pour les anciens de la commune.

Colis pour les personnes âgées de 80 ans et plus, domiciliées de manière permanente sur la commune

Calendrier pour les personnes âgées de 75 ans et plus, résidents sur la commune de manière permanente ou non permanente.

### DÉLIBÉRATION 41- Désignation des membres non élus dans les commissions participatives.

71 personnes constituent cette liste ; bien sûr 6-7 personnes s'investissent dans deux commissions. Ce sont 12,5 % des habitants qui participent à la construction du village. Un adulte sur 5...

## Conseil Municipal du 13 janvier 2021

Modifications des services concernant le personnel de l'école.

Reprises de concessions au cimetière.

Modifications budgétaires.

Organisation des entretiens annuels d'évaluation du personnel.

# TOUS PROVEYSIEUX BIEN CONCRÈT

**Pari gagné ! l'équipe municipale s'est engagée en février, poussée par la volonté de tous les participants aux réunions préparatoires aux élections de poursuivre l'action ensemble, élus et non élus. Tous Proveysieux pour bien vivre au village. Six mois après notre installation, nous voici en ordre de marche, 71 personnes non élues sont là aux côtés des 15 élus, pour nous apporter leur énergie, leurs idées, leurs compétences. Merci à vous tous !**

Dix commissions participatives sont à l'œuvre, elles élaborent les dossiers pour la commune.

Les voici ainsi que les conseillers référents.

- Action sociale : *Birgit Hiess Catherine Cambrils*
- Agriculture : *Bernard Michallet, Stéphane Crozat.*
- Cantine Bio : *Élodie Villain, Pierre Meyer.*
- Éducation Enfance Jeunesse : *Marie Kerjean Ritter, Élodie Villain.*
- Énergie-Mobilité : *Hélène Debray, Christophe Millet.*
- Forêt : *Bernard Michallet,*
- Lieu de convivialité : *Birgit Hiess, Dominique Nantas.*
- Patrimoine : *Loïc Thomas.*
- Prospective et Aménagement : *Pierre Meyer, Loïc Thomas.*

Le Comité Consultatif des Habitants est à part parce qu'il ne comprend pas d'élus. C'est un organe autonome et indépendant, fort de l'expérience de la connaissance du village et de la jeunesse de ses membres. Tel un conseil des sages, le CCH est autorisé à nous solliciter

# UN CONSEIL MUNICIPAL 2.0



Le conseil du 18 novembre. Photos Alain Provost

**Plus de possibilité de réunion publique, des rencontres en nombre restreint, un accès à Internet limité... Qu'à cela ne tienne ! Le Conseil Municipal du 18 novembre s'est tenu avec la mise en place d'un dispositif permettant à tous les habitants qui le souhaitent d'y assister... ..à distance !**

L'absence du haut débit tant attendu au village ne nous a pas empêchés de partager ce moment avec 20 habitants connectés, tout en permettant à plusieurs conseillers "empêchés" de participer à cette séance. Quelques petits couacs techniques sont survenus pendant cette soirée, mais le Conseil a pu se dérouler sans accroc.

Une connexion Internet au Wifi de la Mairie, puis une caméra panoramique installée au centre de la pièce couplée avec un micro multidirectionnel. Une tablette connectée circulait pour chaque conseiller prenant la parole. Tout le monde a pu voir et entendre tout le monde et des échanges ont même pu avoir lieu avec notre public "distant". Cette innovation dans le

fonctionnement de vie municipale, nous allons pouvoir la prolonger, l'améliorer, même. Notre système permet le partage d'écran pour des présentations détaillées, le couplage avec un vidéo projecteur pour les personnes présentes, la possibilité de dialoguer en parallèle par un "Chat" (messagerie instantanée pour les profanes) dédié avec l'ensemble des participants de chaque session...

Cette innovation nous permet aussi et surtout de maintenir le lien avec tous les habitants du village, de continuer à garantir la transparence dans notre mode de fonctionnement malgré toutes les contraintes qui nous forcent à nous tenir éloignés les uns des autres, chacun confiné chez soi.

**Philippe TUR**



## EMENT

voire nous alerter ou questionner : Avez-vous bien veillé à la parité dans telle commission ? Que faites-vous pour aider les agriculteurs proveyzards à la reprise de tels terrains agricoles ?

Le travail des commissions s'organise selon quatre axes :

- Identifier les enjeux de la thématique de leur commission en s'appuyant sur toutes les ressources utiles mises à leur disposition.
- S'assurer de la réalité du besoin (enquête auprès des habitants, étude sur dossier, observations sur le terrain...)
- Rechercher des solutions en termes de projet afin de répondre à la problématique.
- Faire une première approche de la faisabilité du projet encore en ébauche.

Une fois la proposition définie et concluante, la mise en œuvre du projet est dévolue à un Groupe d'Action Projet (GAP) qui en approfondit la faisabilité en recherchant en parallèle, les modes de financement. La commission définit la mission du GAP, sa

composition, son échéancier. Tous les projets ne pourront pas être mis en œuvre simultanément. Il faudra définir des priorités, hiérarchiser les dossiers : faire des choix.

Les fonds propres de la Commune sont limités, mais la conjoncture est favorable dans le sens où l'État et les collectivités encouragent, stimulent les Communes afin qu'elles participent par leurs investissements à la relance économique du pays.

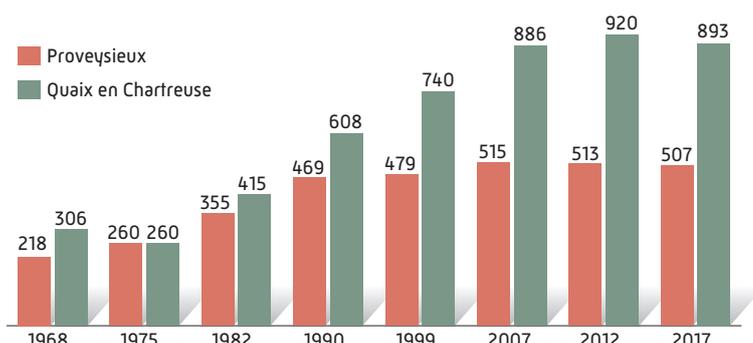
Les projets que nous mettrons en œuvre seront subventionnables à 80 %. Les 20 % restant ainsi que la TVA (remboursable dans les deux ans) seront financés par l'emprunt. En bonne gestion, les remboursements d'emprunt ne devront pas hypothéquer les investissements futurs. Pour ce faire, les choix devront privilégier les réalisations permettant des économies sur les coûts de fonctionnement et /ou des retours sur investissement par les recettes de gestion. Les premiers arbitrages seront pris lors du vote du budget le 24 mars 2021.

**Christian Balestrieri**

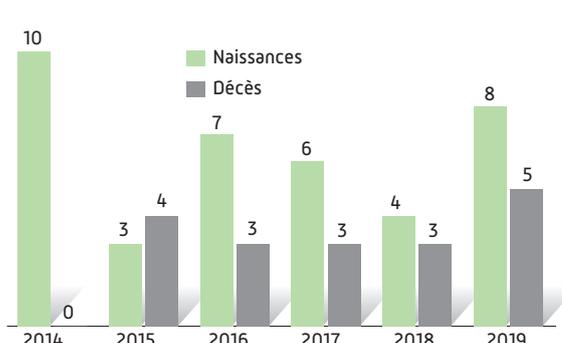
# Un portrait statistique

La commission Prospective Aménagement du village a souhaité lors de sa seconde réunion partager un regard sur Proveysieux à partir des données statistiques. Histoire de questionner nos représentations et d'entrevoir les tendances portant sur l'évolution de la population du village et les conséquences que l'on peut en déduire pour orienter l'action de la commune. En particulier en ce qui concerne les investissements qui traduisent des engagements pour le moyen et le long terme.

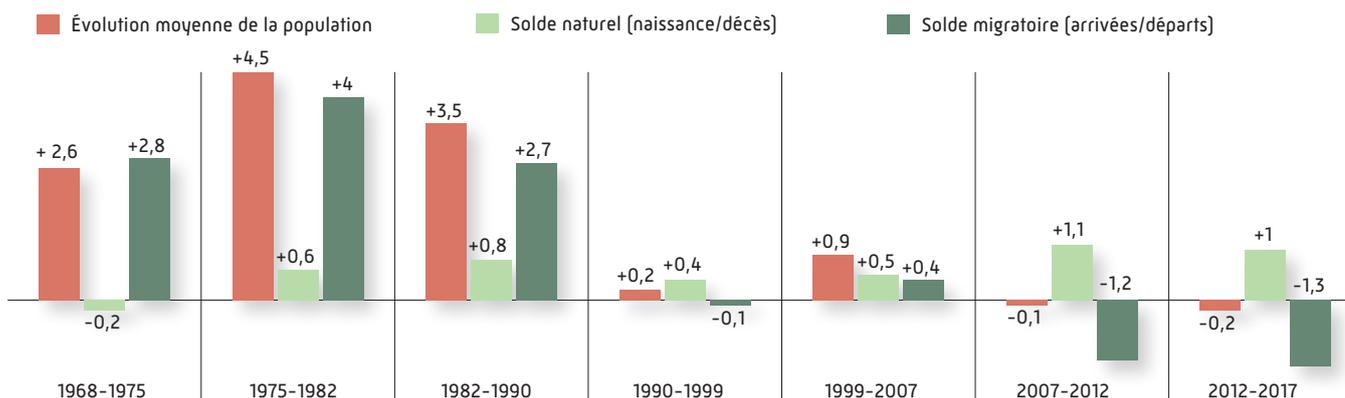
## COMPARAISON PROVEYSIEUX - QUAIX



## NAISSANCES ET DÉCÈS DOMICILIÉS



## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE (EN POURCENTAGE)



Source : Insee, séries historiques du Recensement des Populations, exploitations principales

## Les données démographiques

### L'évolution de la population

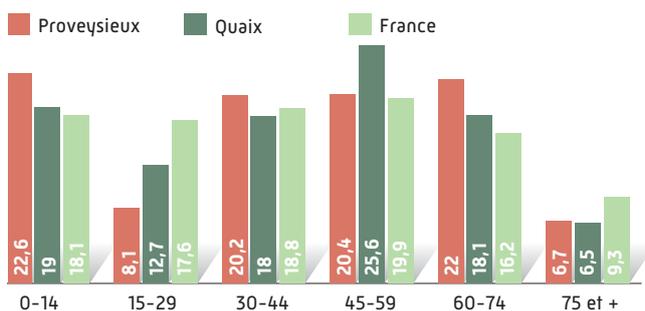
Nous avons retenu ces trois graphiques qui montrent l'évolution de la population de Proveysieux. Cette progression connaît un fléchissement depuis les années 90 et une relative stabilisation depuis 2007. On constate la part du solde naturel dans le maintien du niveau de population de Proveysieux, alors que le solde migratoire est devenu lui négatif.

Pour ne pas raisonner qu'en pourcentages un graphique permet de voir le nombre de décès et de naissances effectifs. Nous verrons plus loin certains facteurs d'explication de cette évolution en regardant les données concernant les classes d'âges et le logement. Mais on voit déjà dans le premier graphique que les disponibilités foncières et la pression migratoire en provenance de l'agglomération grenobloise ont conduit nos deux communes, Quaix et Proveysieux, à vivre des évolutions démographiques différentes.

### La répartition des âges

Le graphique ci-dessous illustre la dynamique des naissances et des nouvelles installations sur la commune. Il montre effectivement la part plus importante à Proveysieux que chez nos voisins de Quaix et sur le territoire national, des moins de 14 ans et de leurs parents. Par contre la part des 15-29 ans est nettement moins importante. Elle témoigne du départ de la commune des jeunes et des jeunes adultes.

### TRANCHES D'ÂGES EN POURCENTAGE



# de Proveysieux

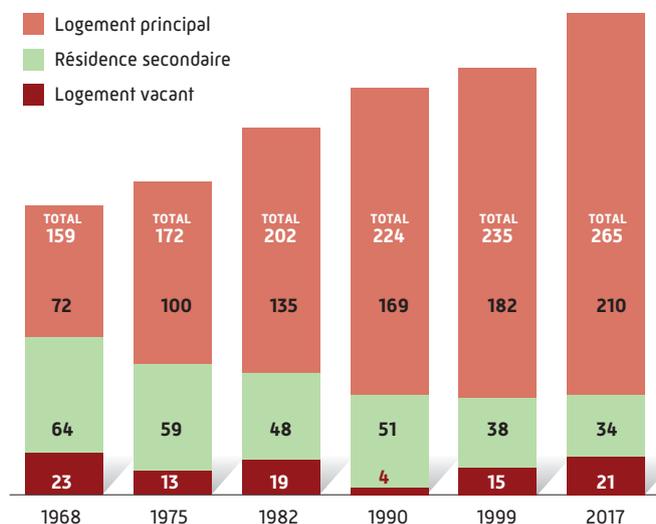


Enfin, ferait-il bon de vieillir à Proveysieux ? Sûrement, en effet le chiffre en nette augmentation des 60-74 ans en 2017 est la conséquence directe du nombre plus important de ménages qui se sont installés sur Proveysieux dans les années 1970-1990.

Cette première approche de l'évolution de la population de Proveysieux est pour le moins contrastée : une stagnation de la population illustrée par le départ des jeunes adultes et dont le regard porté plus loin sur le logement nous donnera des éléments de compréhension. Et d'autre part un dynamisme démographique que l'on doit à l'installation de jeunes ménages comme cela s'est produit par le passé.

## Les données liées au logement

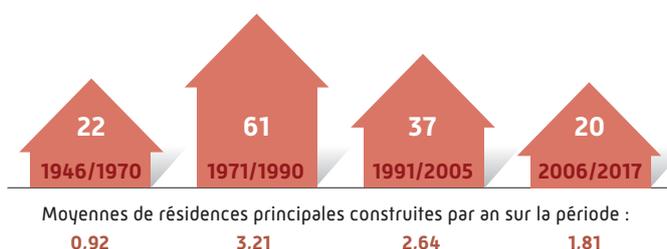
Tout d'abord comment se caractérise l'habitat à Proveysieux ?



Ce graphique montre une croissance du nombre de résidences principales et une diminution tout aussi constante du nombre de résidences secondaires. Cette dynamique a été portée par des ménages qui ont choisi de s'établir sur la commune ou d'adultes qui y ont grandi et ont choisi d'y rester. La conséquence en est une augmentation du nombre de propriétaires de résidences principales, que ce soient des nouvelles constructions, des réhabilitations de granges ou d'anciennes résidences secondaires. Mais ce graphique montre aussi le nombre non négligeable des logements vacants dont il serait intéressant d'en connaître plus précisément les raisons.

Comment expliquer que le nombre de logements augmente alors que la population de Proveysieux n'ait, elle, pas davantage évolué ?

## NOMBRE DE RÉSIDENCES PRINCIPALES CONSTRUITES

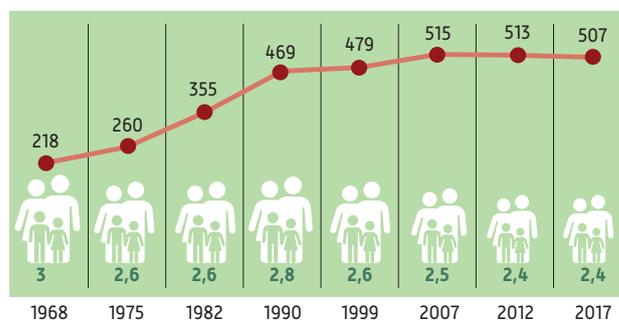


## POURCENTAGE DES T4 ET T5 SUR LES LOGEMENTS CONSTRUITS

Année	Pourcentage
1990	78,7 %
1999	84,7 %
2017	84,4 %

La progression annuelle du nombre de nouvelles résidences principales a bien accompagné l'évolution démographique de la commune. Mais on constate une stabilisation autour de 2 logements par an depuis 2005, ce qui est confirmé par le nombre de 16 permis de construire accordés de 2010 à 2020, soit 1,6 en moyenne par an. À noter cependant que deux grandes opérations récentes d'aménagement à l'échelle de la commune (Moretière et Rigaudière) constituent de fait un apport de population important ; mais nous n'avons pas le recul statistique suffisant pour en mesurer l'impact démographique.

## ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET TAILLE DES MÉNAGES



Les raisons de cette stagnation démographique sont à chercher du côté de la taille des ménages. Elle va diminuant, du fait du desserrement des ménages il y a moins de personnes par logement. Ce qui peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de personnes seules avec l'âge, le départ des enfants et pour certains, tout comme lors de séparations, le relogement sur la commune, donc neutre du point de vue démographique.

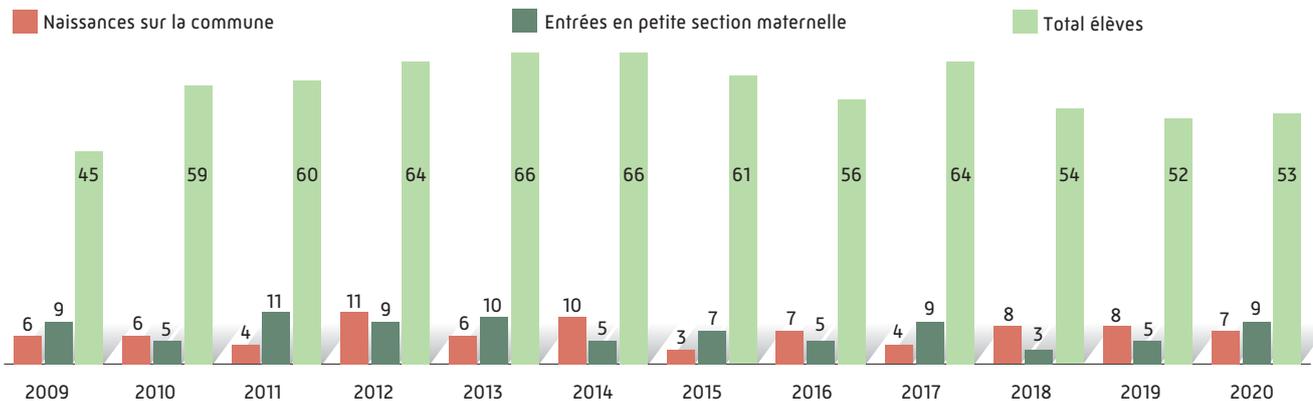
De manière plus précise l'étude qui a été faite en 2007 sur l'aménagement du centre bourg afin d'évaluer le besoin en logement sur la période de 1990 à 1999, permet de mieux comprendre cette tendance :

Il y a eu 21 logements construits sur cette période. Or :

- 10 répondent à un besoin de renouvellement suite à des démolitions et des réaffectations de logements,
- 11 répondent aux besoins liés au desserrement des familles,
- 11 à une augmentation de logements, vacants, mais dans le même temps 13 résidences secondaires sont devenues des résidences principales.

Par conséquent, seuls deux logements ont assuré sur cette période la croissance de la population... Le POS avait énoncé alors des objectifs de création de 15 à 20 logements au cours des 10 prochaines années (2000-2010), soit 1,5 à 2 logements par an dans la perspective d'accueillir 45 à 60 personnes supplémentaires, soit de passer de 480 habitants en 2000 à 525-540

## LES EFFECTIFS DE L'ÉCOLE PAR RAPPORT AUX NAISSANCES SUR LA COMMUNE



habitants en 2010. L'objectif de croissance de logements a été tenu, mais pas l'objectif démographique. Ce rythme de croissance de logement, s'est peu ou prou poursuivi depuis et force est de constater que la population a cessé d'augmenter.

Le paradoxe est également de noter l'augmentation de la taille des logements, ce qui en raison de leur valeur foncière pourrait avoir un impact lors des renouvellements, sur l'âge et le CSP (Catégories Socioprofessionnelles) des acquéreurs.

### L'école comme indicateur

Le regard que nous avons partagé sur ces évolutions avait également pour but de vérifier l'impact sur l'évolution du nombre d'élèves de l'école de Proveysieux.

L'évolution du nombre d'élèves est à approcher avec une certaine prudence : en effet étant donné les effectifs de l'école, des arrivées ou des départs d'une année sur l'autre ou en cours d'année ont un impact important. Il peut en effet conditionner le nombre de postes d'enseignants d'une part et d'autre part masquer des tendances structurelles d'évolution.

Toutefois on constate depuis 2012 une tendance effective à la baisse des effectifs. Sommes-nous à un étiage ? Les naissances et les installations de nouveaux arrivants peuvent le laisser penser. Or nous constatons que l'accueil de 7 nouveaux élèves en petite section chaque année est un minimum pour préserver nos effectifs actuels.

Ainsi comme cela a été le cas pour toutes les équipes municipales, un des objectifs de l'action communale vise à mettre en œuvre tout ce qui concourt à l'accueil de nouveaux arrivants. Ceux-ci, nous l'avons vu, arrivent à l'occasion de nouvelles constructions mais également de ventes liées pour plusieurs d'entre elles aux changements de générations. On le voit dans la part importante des plus de 30 ans et leur impact démographique sur ces 17 dernières années. Il serait intéressant de porter un regard sur ces nouveaux arrivants, leurs logements et leurs parcours résidentiels au sein de la commune, ce que nous n'avons pas pu faire ici. Mais on sait pertinemment que ces ménages sont partis pour s'installer durablement sur la commune, ce qu'on va leur souhaiter ! et que le potentiel de ventes restera de ce fait limité dans la période à venir.

D'où l'importance de considérer qu'il n'y a pas qu'une seule approche pour soutenir une nécessaire dynamique démographique, même si elle est limitée, et le flux « naturel » des ventes et des achats n'est pas à même de nous prémunir du risque d'une spirale dégressive. La compétence et la capacité communale

sont certes restreintes mais il y a lieu de chercher à réunir les conditions pour permettre de nouvelles constructions, la transformation de bâtiments en logements (granges) ou en extension de logements, l'augmentation d'offres de locations, avec une attention particulière sur les logements inoccupés aujourd'hui, pour citer quelques pistes.

### Autres données

Enfin pour compléter ce portrait statistique voici les derniers indicateurs que la commission a partagés avec l'idée également de se donner envie d'en savoir davantage :

#### La composition des ménages

	Évolution sur 10 ans :	
Couples avec enfants	32,7 %	+12,9 %
Ménages sans enfants	4,7 %	+4,5 %
Familles monoparentales	28 %	+25 %
Personnes seules	34,6 %	+36,4 %

#### Structure des foyers avec enfants

1 enfant	12,9 %
2 enfants	19,4 %
3 enfants	9,7 %
4 enfants et plus	3,2 %

#### La composition par catégories socio professionnelles :

Sans activités professionnelles :

- 7,2 % moins de 25 ans (66,7 % des moins de 25 ans),
- 4,6 % 25 ans et plus (6,7 % des 25 ans et plus).

Répartition des actifs (25 ans et plus)	Hommes	Femmes	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,2 %	1,2 %	
Cadres	14,7 %	7,2 %	6 %
Professions intermédiaires	25,4 %	14,3 %	8,4 %
Employés	13,4 %	2,4 %	11,9 %
Ouvriers	4 %	4,8 %	

Actifs travaillant dans la commune :

- 41 entreprises présentes sur la commune
- 19 actifs (8,8 %) travaillent dans la commune.

**Pour la commission Prospective Aménagement,**  
**Pierre Meyer**  
**Philippe Tur (graphiques)**



# Quelle place pour nos disparus ?

**Le cimetière de notre village est très pittoresque avec ses tombes dispersées sans ordre régulier autour de sa belle Église.**

Nous sommes confrontés au problème du manque de place et nous sommes bien en difficulté lorsqu'il s'agit de répondre aux demandes de nouvelle concession formulées par les familles.

Nous avons visité les lieux et fait des constats de défaut d'entretien. L'employé communal est obligé sur certaines concessions de couper des arbustes ou des lierres envahissants. Nous avons décidé d'entamer des procédures de reprise des concessions en état d'abandon ; celles-ci ne peuvent concerner que les tombes perpétuelles concédées depuis plus de 30 ans et dont la dernière inhumation remonte à plus de 10 ans. Une fois le constat de l'état d'abandon formalisé sous forme d'un procès-verbal, la loi exige qu'une information soit faite aux familles d'abord directement

si possible puis sous la forme d'une affiche au cimetière et d'un panneau sur la concession. Après trois ans sans changement apparent ni manifestation du concessionnaire ou de ses héritiers, la concession sera reprise par la commune.

Les concessions trentenaires et cinquantenaires peuvent être reprises de droit après deux ans de non-renouvellement de la concession. L'équipe municipale formalisera la démarche lors du conseil municipal du 13 janvier.

Pour plus d'informations, se reporter à la loi 96-142 articles L2223-12 à 18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nous espérons aussi avant la fin du mandat avoir les moyens de créer un columbarium pour 10 ou 15 urnes et valoriser plus dignement notre ossuaire communal.

**Christian Balestrieri**

## Changeons nos vieux poêles !

**C'est l'injonction que nous adresse la métropole de Grenoble, pour améliorer la qualité de l'air et faire des économies d'énergie. Et pour cela, elle propose une aide substantielle de 1600 € : la prime AIR BOIS**

Alexandrine Sylvestre, habitante de Savoysardière, témoigne : elle a franchi le pas dès 2017. La prime, qui n'était alors que de 800 €, a été le déclencheur pour remplacer une cheminée ouverte par un insert performant, d'un rendement de 84 % (selon le fabricant), contre 15 % environ pour un foyer ouvert. Depuis, fini le chauffage électrique ! Grâce à des bouches de sortie d'air chaud à différents niveaux, toute la maison est chaude, presque trop !

À l'origine, Alexandrine a contacté l'ALEC à Saint-Martin d'Hères (Agence Locale de l'Énergie et du Climat), qui l'a informée sur

la prime AIR BOIS et le crédit d'impôt pour la transition énergétique, et lui a donné une liste de fabricants et installateurs agréés. Elle a demandé plusieurs devis, fait son choix, et c'est ensuite l'entreprise qui s'est occupée du dossier pour la prime. Ce dossier comprend des photos avant et après, et l'ancienne installation doit être détruite. La prime a été versée dans les quatre semaines après l'achèvement des travaux.

« En prime », et pour utiliser au mieux cette nouvelle installation, Alexandrine a suivi une formation de l'ALEC sur l'allumage par le haut.

**Hélène Debray**





Photo Alain Provost

# LE DÉNEIGEMENT À PROVEYSIEUX

**Les premières chutes de neige ont blanchi le paysage début décembre. Comme chaque année la commune anticipe sur ces intempéries afin de faciliter les déplacements.**

L'employé communal a refait le stock de mâchefer et a préparé le matériel : La barre d'usure sur le chasse-neige a été soudée, la vanne de refroidissement a été remplacée, les chaînes rechargées. Éric a dit « comme neuf ! ».

Il faudra bien envisager d'ici deux ou trois ans des pneus et des chaînes neuves. La saleuse a aussi des roulements qui grincent mais « on s'en occupe avec Bernard ».

Lors du Conseil Municipal du 18 novembre les astreintes de nuit et de fin de semaine ont été votées pour être effectives entre le 5 décembre et le 31 mars. L'entreprise TERMAT assure des astreintes une semaine sur cinq. Tout cela a un coût mais si ce déneigement était assuré par la métro, nous ne ferions pas beaucoup d'économies et le service ne pourrait pas être aussi bien fait.

La voirie principale ex-départementale est déneigée par les services métropolitains. Les voiries secondaires ex-communales (exemples la route de Planfay, les chemins de Chouretière, du Mollard) et les parkings sont déneigés par la commune.

Nous suggérons quelques conseils de bon sens :

- Soyons patients, le chasse-neige dégage en priorité les voiries principales.
- Il est conseillé d'avoir une pelle dans la voiture si on veut pouvoir se garer le soir.
- Pour les bonnes relations de voisinage, ne prenons pas la place que notre voisin a dégagée durant une heure la veille. Et puis, l'entraide nous rapproche...
- Si on ne peut pas se garer chez soi, ne craignons pas de marcher un peu pour trouver un stationnement sécurisé pour le véhicule et les autres usagers.
- En cas de chutes de neige importantes et persistantes il faut déplacer le véhicule afin de laisser la possibilité au chasse-neige de dégager les stationnements.
- Sur la place de Pomarey il faut respecter la plateforme de retournement du bus scolaire et ne pas se garer en face et trop près du tas de mâchefer afin de ne pas gêner la manœuvre de l'engin.

La neige représente certains inconvénients mais elle nous offre des paysages superbes.

Bon hiver à tous !

**Bernard Thévenin**  
**Christian Balestrieri**

# L'adressage suite (et bientôt fin)

**Et au fait, on en est où avec l'adressage sur la commune ? Quels numéros vont être apposés à chaque foyer et quand aurons-nous des adresses précises permettant de nous localiser plus sûrement ? Voilà, nous y sommes ou presque. Les voies ont un nom, toutes les maisons un numéro.**

Le choix des plaques de numéro de maison et des panneaux est en cours. Bientôt, vous pourrez les récupérer et les apposer sur votre maison. Vous devrez communiquer votre adresse aux administrations et la diffuser à l'ensemble des personnes et établissements... Les panneaux de rue seront posés. Les places seront baptisées officiellement quand elles auront trouvé leur destination et le nom qui aura été décidé par les proveysards. Un peu plus d'un an après le lancement de cette procédure, l'adressage sera terminé. Un bel exemple de continuité entre les deux mandats.

Le chantier reste vaste et la municipalité continue d'y travailler. Il nous a quand même semblé nécessaire de faire un point de situation et vous le faire partager. Voici où nous en sommes :

- Le Conseil a délibéré le 18 novembre dernier pour acter :
  1. la commande auprès du prestataire de l'avenant lié aux modifications demandées,
  2. les dernières modifications des noms de voies et pour dénommer provisoirement les deux places du village,
  3. la demande de subvention à la région pour cette réalisation. Les trois délibérations concernaient les dernières modifications de noms de voies décidées (plus la création de deux voies privées supplémentaires) suite à la concertation de la population par les référents de hameaux,
- le dossier est entre les mains de la société SIG qui a établi la cartographie des adresses sur la commune. Celle-ci prépare l'ensemble des éléments techniques à transmettre aux différentes administrations concernées (le cadastre, la Poste, les pompiers...),
- la demande de subvention auprès de la Région a été revue et renvoyée, prenant en compte les modifications effectuées par rapport au dossier initial,
- les élus en charge du dossier ainsi que l'employé communal effectuent une reconnaissance du terrain pour déterminer les emplacements pour chaque panneau de nom de voie et type de pose (mural ou sur poteau),
- une consultation est lancée auprès de 3 prestataires différents pour la réalisation des panneaux et plaques des noms de voies et les numéros de chaque habitation. La commande d'achat sera lancée dès que nous disposerons de l'ensemble des propositions et après le choix du prestataire retenu,
- les référents de hameau vont revenir vers vous pour vous consulter sur la dénomination des 2 places du centre bourg et celle de Pomarey,
- une fois les données du dossier d'adressage enregistrées par la préfecture, nous vous informerons de la date à laquelle votre adresse avec numéro assigné sera effective,
- le résultat de la consultation sur les noms des 2 places par les référents de hameau sera rendu public sur le site de la commune. Le Conseil Municipal s'appuiera sur ce résultat pour délibérer,
- dès que les plaques et panneaux des noms de voies auront été livrés, nous lancerons le chantier de pose,
- nous organiserons la distribution des plaques des numéros à apposer chez vous (soit distribués directement par les référents, soit à venir chercher en mairie). Une fiche vous indiquant les consignes de pose et des informations relatives à la communication de votre nouvelle adresse aux différentes administrations vous sera remise.

Ces différents points sont traités de manière simultanée et avancent en parallèle. Néanmoins, beaucoup de paramètres nous échappent encore au point qu'il nous est impossible de fixer une date précise pour la clôture de ce dossier (finalisation de la cartographie par le prestataire, prise en compte administrative, réponse à la demande de subvention, délais de fabrication des panneaux et plaques...). Nous pouvons cependant tabler sur le début du printemps pour la finalisation de nos nouvelles adresses.

**Christophe Millet  
Philippe Tur**

## Et la fibre ?

Nous avons ce même titre dans le numéro précédent de votre bulletin. Vous vous posez des questions. Nous aussi. Voici quelques éléments de réponse à vous faire partager.

Le déploiement de la fibre est arrêté sur l'ensemble de l'Isère jusqu'en mars 2021. La première partie des travaux a comporté de nombreuses malfaçons empêchant le raccordement à la fibre. Le département a arrêté la construction de nouvelles lignes, le temps de reprendre l'ensemble des malfaçons et de permettre la mise en service de l'existant. Normalement, les travaux devraient reprendre en avril 2021. Proveysieux fait partie des communes prises en compte en 2021. Voici le message que nous avons reçu d'Isère Fibre.

*« Suite à une décision prise le 28 septembre 2020 entre Isère Fibre et le Département, les déploiements de nouvelles prises sont arrêtés jusqu'au 31 mars 2021. Nous nous concentrons sur le contrôle et la reprise des prises existantes. Le déploiement de nouvelles prises reprendra le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le planning précisant les zones adressées en premier n'est pas encore établi. Cela étant, votre commune est normalement prévue d'ici la fin 2021. »*

En conclusion, on ne peut que constater que l'égalité numérique ne semble pas être encore vraiment à l'ordre du jour pour notre village. Nous restons mobilisés et attentifs sur ce point, conscients que l'accès de tous au haut débit devient une nécessité primordiale.

Info sur la fibre : <http://www.iserefibre.fr/questions-reponses/>

# Les travaux de la commission ÉNERGIES MOBILITÉS

**La commission Energies-Mobilités a travaillé sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, parce que cela semblait urgent. Lors de notre réunion de novembre dernier, nous avons essayé de prendre à nouveau du recul pour ne pas laisser de côté des sujets essentiels dans le domaine de la transition énergétique.**



Nous avons un rôle à jouer dans la préparation technique des projets d'investissement comme ceux qui concernent les bâtiments publics, mais aussi en relation directe avec les habitants :

- pour soutenir les projets individuels (rôle d'information, de sensibilisation, de conseil et d'orientation vers les partenaires compétents),
- pour faire émerger des projets collectifs (rôle d'enquête et de consultation, de prospective).

**Nous avons donc identifié 7 sujets à travailler :**

## **Photovoltaïque à Pomarey, un projet viable pour la commune ?**

Des devis ont déjà été réalisés par un installateur de panneaux photovoltaïques, avec deux hypothèses de puissance. Il nous faut maintenant nous interroger sur la pertinence écologique de ce projet, peut-être consulter un autre prestataire, chercher un plan de financement viable.

## **Aménagement de la route**

Cette réflexion est menée en collaboration avec les services de la métro et avec la commission prospective et aménagement. La route traverse tout le village, c'est le premier point commun entre tous les habitants, et un sujet de préoccupation pour beaucoup : des questions qui touchent à la sécurité des usagers, au partage de cet espace entre les voitures et les « mobilités douces », mais aussi à ce que peut devenir la route lorsqu'elle traverse nos hameaux. Un travail est en cours avec les services de la métro, qui portent la compétence voirie, et en particulier avec M. Cyprien Callet, en charge de la qualité des espaces publics. Il nous propose des solutions concrètes dont il faudra étudier la faisabilité et le financement, mais nous avons compris aussi que nous devons être créatifs pour inventer des changements sur la route, par exemple mettre en place des obstacles visuels (arbres, arbustes, jardinières...) qui incitent à ralentir.

## **Éclairage public**

Enquête sur les besoins des habitants, en s'appuyant sur le plan lumière de la métro et les préconisations du Parc de Chartreuse. L'éclairage public reste pour le moment une compétence communale, même si elle doit être transférée à la métro dans les années à venir. Notre parc est plutôt en bon état, et la commune a déjà avancé dans le sens du respect de l'environnement qui

va de pair avec les économies d'énergie : nos lampadaires sont en principe éteints entre minuit et 5 heures du matin. Mais quels sont nos besoins réels ? Avons-nous besoin de tous les points lumineux actuels ? Pouvons-nous encore réduire nos plages d'éclairage ? Moduler l'intensité lumineuse selon les besoins ? Une équipe va préparer une enquête qui sera portée auprès des habitants par les référents de hameaux.

## **Enquête sur la mobilité à Proveysieux et comptages**

L'objectif général sur la mobilité serait de réduire la circulation des véhicules à moteur, pour diminuer à la fois consommation énergétique et pollution. Pour aller dans ce sens, il faut d'abord mieux connaître les besoins des habitants en matière de déplacements, et comprendre leurs choix. Les résultats de cette enquête locale viendront compléter les données chiffrées dont nous disposons grâce au radar pédagogique du chef-lieu et aux comptages manuels qui ont été effectués par des membres de la commission. Nous souhaitons par ailleurs la mise en place d'un matériel permettant un comptage plus précis : notre radar ne compte pas les vélos !

## **Développement du "stop" et du covoiturage :**

La métro nous conseille de miser sur le « stop amélioré » : elle propose des bornes lumineuses indiquant les destinations souhaitées et le nombre de personnes en attentes, pour inciter les conducteurs à s'arrêter plus facilement. Quel serait le coût pour la commune ? Où placer les bornes ? Il faudra travailler ce projet en concertation avec les communes de Saint-Égrève et de Quaix.

## **Empreinte carbone de la commune et de ses habitants, collecte de données :**

Pour aller dans le sens de la transition écologique, nous devons réduire notre « empreinte carbone ». Il faudrait d'abord comprendre vraiment ce que c'est, apprendre à la calculer, analyser les facteurs qui la font augmenter, nos marges de progrès. Qu'est-ce qui impacte le plus notre empreinte à Proveysieux ? Les transports, l'habitat, l'alimentation, les loisirs ? Comment impliquer les habitants dans cette collecte de données ?

## **Inciter et aider les proveysards à réduire leur impact écologique**

Connaissez-vous la Prime Air Bois ? Elle aide à remplacer votre ancien système de chauffage au bois par un appareil plus performant. Plusieurs habitants du village en ont déjà profité et pourraient partager leur expérience... comme ils l'ont fait grâce à un dossier de l'Écho pour les panneaux solaires. Les agents de l'ALEC sont là aussi pour nous informer, nous conseiller sur ce sujet et sur d'autres : à nous d'organiser des rencontres avec les habitants, de trouver les bonnes occasions. Pourquoi pas la fête du 1<sup>er</sup> mai par exemple ?

**Hélène Roy-Debray**



# Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Photo Hélène Roy-Debray

**Savez-vous que les collectivités doivent réduire la consommation d'énergie de leurs bâtiments de 40 % avant 2030, 50 % avant 2040, et 60 % avant 2050 ? Proveysieux, petite commune, n'est pas soumise à cette obligation réglementaire, mais cela ne nous empêche pas de chercher si nous pouvons travailler solidairement dans ce sens.**

Nous avons plusieurs raisons d'agir :

- maîtriser les dépenses de la commune,
- nous engager collectivement dans le sens de la résilience et de la transition écologique,
- sensibiliser chacun de nous pour que nous réduisions nos consommations énergétiques.

Il y a aussi des freins à la mise en œuvre de ces projets : notre capacité d'investissement limitée et la concurrence des autres projets de la commune !

## Pour maîtriser les factures d'électricité, mieux réguler le chauffage.

Le système de régulation du chauffage électrique à l'école n'était plus fonctionnel, comme en témoigne la hausse des consommations au cours des dernières années alors que les hivers n'ont pas été particulièrement froids. Pendant les vacances de Noël, un électricien est intervenu pour installer une nouvelle horloge qui pilotera les thermostats dans les différentes salles de classe et la cantine. Nous aurons ainsi la possibilité de programmer des périodes hors gel pour les vacances, des périodes de température réduite, des périodes de confort. Le gymnase était aussi une source de consommation excessive avec une température de base trop élevée. Le réglage est en cours.

D'une manière générale, la maîtrise des dépenses d'électricité est l'affaire de tous les usagers. Soyons attentifs, et merci de signaler tout dysfonctionnement !

## Faut-il engager une rénovation énergétique de l'école et du gymnase ?

L'école est-elle une « passoire thermique », comme nous l'avons parfois entendu ? Elle est là, fidèle au poste depuis 1880 ! Elle a été entretenue au fil du temps, des travaux d'isolation partielle ont été réalisés en 1994, son toit refait récemment. Mais quelles améliorations faudrait-il apporter pour assurer un confort d'usage et en même temps réduire les consommations énergétiques ?

C'est pour répondre à ces questions que nous avons engagé en novembre un audit énergétique de l'école et du gymnase avec le bureau d'études ENER'BAT, financé par la région AURA et le Parc de Chartreuse. Premier constat : nos bâtiments ne sont pas des passoires thermiques. Les fenêtres sont déjà, pour la plupart, équipées de doubles vitrages, les murs des classes ont déjà été en grande partie isolés par l'intérieur. Le gymnase étant une construction plus récente et partiellement enterrée, les déperditions d'énergie y sont limitées.

Mais bien sûr, on peut aller plus loin. Le bureau d'études a établi des scénarios tenant compte de nos souhaits et des budgets potentiellement disponibles. Il nous semble préférable de concentrer les efforts sur le bâtiment de l'école :

Le premier scénario d'amélioration proposé comporte le remplacement de toutes les menuiseries, avec triples vitrages, l'isolation du plancher au-dessus des classes et des portions de murs des espaces de vie non encore isolées, et l'installation d'une ventilation double flux dans chacune des salles principales : avec des menuiseries neuves étanches à l'air, la VMC devient indispensable. Le coût total estimé de ce scénario est de 230 000 € (HT), et cela pour un gain estimé de 26 % sur les dépenses énergétiques de l'école.

Nous pouvons espérer des subventions publiques jusqu'à 80 % du montant HT des travaux. Resterait à financer les 20 % restants et l'avance de TVA, sur le budget de la commune, en empruntant. Le retour sur investissement est attendu après 24 ans environ : 4 mandats municipaux !

Les autres scénarios proposés par ENER'BAT comportent en plus une isolation par l'extérieur du bâtiment, et éventuellement l'installation d'une chaufferie bois en remplacement du chauffage électrique : ils sont bien sûr plus coûteux.

## Conclusion :

L'école de Proveysieux n'est pas la dernière de la classe pour l'efficacité énergétique, mais elle a une bonne marge de progrès. Nous espérons dans un premier temps réduire nettement les dépenses avec le nouveau système de régulation.

L'audit met en évidence les progrès possibles, mais aussi les coûts élevés d'une rénovation énergétique du bâtiment. Les aides de l'état et des autres collectivités territoriales sont là pour nous aider à financer un tel investissement. À nous de décider s'il est ou non prioritaire !

**Hélène Roy-Debray**

# LA TOURBIÈRE DE LA MANISOLE

Sur Proveysieux, nous avons un lieu remarquable qui intéresse bon nombre de scientifiques : la tourbière de la Manisole. Découvrez ce qu'elle recèle et les interrogations qu'elle suscite.

La tourbière de la Manisole est située à mi-chemin entre le col de la Charmette et les Marcellières. Vous pouvez y accéder en empruntant la route forestière. Cette zone humide s'est formée sur une dépression comblée par des argiles de décomposition qui ont rendu le sol imperméable, retenant ainsi l'eau de pluie et celle de la fonte de la neige. Elle se trouve sur la parcelle communale E135 d'une superficie de 0,8890 ha et est entourée de parcelles forestières appartenant à divers propriétaires. Dans sa partie sud, on note la présence d'une tourbière acide qui est en cours d'assèchement, en son centre une saussaie<sup>1</sup> et au nord une prairie humide à reine des prés. Cette tourbière d'altitude, la seule en Chartreuse, est répertoriée comme Espace naturel Sensible local (ENS) par le Conseil Départemental de l'Isère. À ce titre, elle peut bénéficier d'un suivi par les organismes ayant en charge ces espaces.

Pendant la construction de la route forestière des Marcellières en 2003, le service forestier du Parc Régional Naturel de Chartreuse a vu l'intérêt de cette tourbière pour la biodiversité et a commandé une expertise botanique en 2004 pour avoir un état des lieux et établir des préconisations de gestion. Cette expertise a démontré l'importance de ce site, qui est la station la plus élevée de Chartreuse de l'Ophioglosse commun de la famille des fougères. Sa particularité vient de sa fronde<sup>2</sup> qui ressemble à une feuille de tulipe. Cette espèce est protégée au niveau régional. La tourbière abrite également une colonie importante d'une autre fougère, la *Dryopteris Carthusiana*, espèce rare pour le département de l'Isère.

L'ASA Forêts de Chartreuse, maître d'ouvrage de la route des Marcellières, a proposé un plan simple de gestion collectif aux propriétaires afin qu'ils aient un document d'aménagement de leur forêt. Pour les parcelles bordant la tourbière, il leur a été préconisé de limiter les coupes en bordure immédiate afin d'éviter une exposition trop directe du soleil sur la zone humide. En 2015, l'ACCA, en accord avec la commune et le Parc et en reprenant les préconisations du document d'objectif du site Natura 2000 « Ubac du Charmant Som », a fait intervenir le lycée agricole de Saint Ismier pour ouvrir la saussaie et dégager les plants de l'Ophioglosse.

À l'automne 2019, le CNRS et le laboratoire Edytem, avec l'aide de l'ACCA et du Parc, sont venus effectuer des carottages afin d'estimer

la profondeur de tourbe pour la mise en place de sondes. La partie la plus tourbeuse se situe à l'est de la tourbière : 6 m de tourbe avant de tomber sur des dépôts lacustres. Au sud-ouest, 2,5 m et au nord de la saulaie 1,5 m de tourbe. Les carottes de tourbe sont conservées par Edytem pour en faire la palynologie<sup>3</sup> et une datation au carbone 14 pour connaître l'histoire de la tourbière.

En 2020, l'entreprise KAENA est venue sur site pour poser les piézomètres et en a profité pour effectuer six sondages à différents endroits de la tourbière. Les profondeurs de tourbe vont jusqu'à 8 m (à l'est de la tourbière). Les sondes ont été installées dans les piézomètres en octobre. Elles enregistreront le niveau d'eau, la température et la conductivité.



Ophioglosse



*Dryopteris Carthusiana*

Toujours dans le cadre du site Natura 2000, une notice de gestion s'appuyant sur les compétences du Conservatoire botanique National Alpin (CBNA) sur les secteurs à enjeu (ophioglosse et pessière à sphaigne) permettra d'avoir des préconisations pour les travaux d'entretien de la parcelle communale. Dans la notice de gestion, une des actions prioritaires sera d'améliorer les connaissances sur la tourbière : géologie du site, profil 3D de la tourbière, étude du fonctionnement hydraulique de celle-ci.

On ne connaît pas comment la tourbière est alimentée en eau. Est-ce uniquement l'apport des pluies et de la neige ou est-elle complétée par un apport en ruissellement ? Un travail d'analyse devrait être également engagé pour connaître l'influence de la source située au Nord et qui s'écoule actuellement vers le couloir du Poyoux.

La mise à jour de la notice de gestion de l'ENS par le Parc permettra de débloquer les aides financières du Département afin de mettre en œuvre les actions évoquées plus haut. Pour cet ENS local, le taux de financement du Département s'élèverait à 94 % pour la mise en œuvre des actions. Les 6 % restant pouvant être prises en charge dans le cadre

du contrat Natura 2000 ou par la Métro selon les actions envisagées. Le service environnement du Parc se chargera de coordonner les actions et de monter les dossiers de subvention, la commune pouvant être sollicitée pour compléter le financement.

**Bernard Michallet**

<sup>1</sup> Saussaie : peuplement de saules

<sup>2</sup> Fronde : désigne la feuille des fougères

<sup>3</sup> Palynologie : étude des pollens fossiles

# L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

La commune de Proveysieux propose un service d'accueil périscolaire qui permet aux parents de confier leurs enfants pour la pause méridienne mais aussi avant et après l'école.



Photos Alain Provost

Les enfants peuvent être accueillis de 7h30 à 8h30, de 12h à 14h et de 16h30 à 18h30, offrant la possibilité d'un accueil en journée complète. Le coût de ce service est pris en charge par les familles et par la commune à hauteur d'environ 30 % (et de 60 % pour la garderie du matin). Un service d'accompagnement dans les transports de la TAG est aussi assuré par la commune pour permettre aux enfants de moins de 6 ans qui habitent le haut du village de descendre ou remonter en bus. Ce service est actuellement gratuit.

Historiquement ce sont les parents d'élèves, via l'Association des Parents d'Élèves, qui se sont mobilisés à partir des années 80 pour créer progressivement l'ensemble de ces services périscolaires. Puis la municipalité a repris à sa charge successivement la cantine, la garderie du soir puis la garderie du matin.

La question qui se pose à notre équipe aujourd'hui est double : comment assurer la pérennité de ce service ? et comment améliorer la qualité de l'accueil ?

- Sur la question de la pérennité du service, c'est la fragilité de l'équilibre financier qui nous inquiète. En effet les aléas inévitables tels que des arrêts de travail, ou encore des baisses d'effectifs, sans parler du contexte sanitaire, viennent impacter un budget très serré et par conséquent le fonctionnement du service.

- Sur la question de la qualité de l'accueil, c'est l'envie d'avancer dans les propositions d'accueil des enfants et de mieux structurer l'ensemble du travail dans le cadre d'un projet éducatif. L'idée est d'abord de faire valoir le travail actuel des agents, de donner du sens à leurs pratiques professionnelles et à l'organisation de l'accueil. Il s'agit aussi de repérer les besoins et d'évoluer ensemble vers un accueil pensé et adapté à l'enfant.

Ces deux axes, a priori peu compatibles, se retrouvent pourtant dans l'action que nous sommes en train d'engager pour déclarer l'accueil périscolaire auprès de la DDCCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). En effet, ce qui peut sembler une formalité administrative, est en réalité à la fois exigeante dans sa mise en œuvre et intéressante financièrement. Cette déclaration est soumise à un cahier des charges qui va dans le sens d'une plus grande qualité d'accueil : coordination du service, formation des agents, respect d'un taux d'encadrement, et... élaboration d'un projet éducatif. Une fois reconnu en tant « qu'accueil collectif de mineurs » par la DDCCS, nous pourrions prétendre à des prestations allouées par la Caisse d'Allocation Familiales notamment au titre du PSO (Prestation de Service Ordinaire) qui peut aller jusqu'à 0,54 €/heure/enfant.

Nous sommes en train de nous engager dans la mise en conformité de l'accueil à travers deux actions concrètes : le démarrage de la formation BAFA d'un des agents et le lancement d'un travail d'élaboration du projet éducatif. Sous ce terme se trouve la description des pratiques professionnelles quotidiennes avec deux principaux objectifs : garantir la qualité de l'accueil, du développement, de l'éveil et du bien-être des enfants et préciser les modalités d'accueil de l'enfant. Il s'appuie sur des valeurs éducatives mises en avant, écrites, qui serviront de base aux pratiques professionnelles.

Nous en sommes aux prémices d'un chantier dont les prochaines étapes seront d'associer les agents à l'élaboration de ce projet (début 2021), conduire la formation BAFA à son terme (été 2021), travailler en partenariat avec la DDCCS et la CAF pour la déclaration et le dépôt de la demande de la PSO (2<sup>e</sup> trimestre 2021).

**Marie Kerjean Ritter**

## COVID19 rentrée du 2 novembre : port du masque à partir de 6 ans

Deuxième vague COVID19 et nouvelles mesures sanitaires obligent : à partir du CP, les enfants ont fait leur rentrée des vacances de Toussaint avec... un masque. Comme leurs aînés, ils ont dû s'habituer à cette nouvelle contrainte en récréation et dans la classe. De même ils doivent désormais rester au maximum par classe afin de limiter les brassages et toujours se laver les mains plusieurs fois dans la journée.

Pour la communauté éducative tout entière, c'est encore un nouveau défi auquel il faut faire face et s'adapter. Malgré la lassitude et parfois les incompréhensions, il nous faut accompagner les enfants et leur permettre de vivre leur vie d'enfant dans ce contexte inédit et insécurisant.



© iStock-André

# Avoir 20, 70, 80, 40 ou 10 ans en 2020

Nous ne voulions pas terminer cette si singulière année 2020 sans partager avec vous la belle dynamique de nos jeunes de vingt ans de la commune. Qu'elles.ils s'appellent Élise, Éliane, Eva, Lola, Sarah, Zoé, Antoine ou Floris, elles, ils ont répondu favorablement à la proposition de la commission action sociale de la commune.

En effet un des principaux objectifs pour cette commission est de créer un lien sous un angle intergénérationnel pour encourager le partage et les rencontres. Et si cette année n'a pas permis toutes les rencontres souhaitées, nous n'avons en effet pas pu célébrer la fête des conscrits, ni même permettre des fêtes ou anniversaires dans notre belle salle de Pomarey, nous souhaitons pouvoir proposer aux conscrits chaque année une action forte. En 2020, elles, ils sont huit à avoir dit « oui » qu'ils étudient à Blois, Saint-Étienne, Paris, Liège ou Grenoble, elles, ils reviennent aux sources et ont alors proposé d'écrire une lettre ou de téléphoner pour échanger un bout de vie, un partage d'expérience avec leurs aînés. Et en ce début de 2021, nous prolongerons ces belles rencontres, avec de nouvelles idées également pour les conscrits de 10, 30, 40, 50, 60 ans.

Après avoir célébré nos centenaires, les vingt ans célèbrent les décennies des aînés et nous n'oublierons pas les plus jeunes qui ont 10 ans cette année. À tous nous souhaitons une belle année 2021 portée sur l'attention, le partage sur notre belle commune.

Dominique Nantas

## Fêtes de Noël pour les anciens

Les fêtes de Noël pour les anciens sur Proveysieux n'ont pas été comme les autres. Crise sanitaire oblige, le traditionnel repas des anciens n'a pas pu se tenir comme d'habitude. La commission action sociale de la commune a bien discuté des alternatives, puis fini par trouver des solutions. Un panier-repas a été distribué aux plus âgés domiciliés sur le village et l'idée d'éditer un calendrier a été adoptée. Des photographes locaux ont été sollicités et sur la base de leur contribution, nous avons choisi douze photos représentant les saisons à Proveysieux sur chaque mois de l'année.

Ce calendrier a été édité puis offert aux anciens à partir de 75 ans. Pour ceux âgés de plus de 80 ans, la mairie a offert en plus un panier garni accompagné d'une carte de Noël confectionnée une par une par les enfants de l'école. Les référents de hameaux ainsi que les membres de la commission action sociale se sont chargés de la distribution de ces cadeaux, dans le strict respect des gestes barrières.

L'accueil fait à nos équipes par les anciens a été chaleureux. Ils ont apprécié nos visites et la teneur des cadeaux qui leur était destinée. Par ailleurs, le marché de Noël de l'APE n'a pas pu se tenir comme d'habitude non plus, pour

### Architecte conseil

La prochaine permanence à Proveysieux sera le jeudi 28 janvier 2021 de 13h30 à 16h30. Les suivantes sont programmées le 25 mars 2021, le 27 mai et le 29 juillet aux mêmes horaires.

D'autres permanences sont programmées sur Quaix en Chartreuse et au Sappey. Les rendez-vous se prennent directement à la Metro en appelant M<sup>me</sup> Tatiana Ride au 04 57 38 50 59 [tatiana.ride@lametro.fr](mailto:tatiana.ride@lametro.fr)



Photo Birgit Hiess

les mêmes raisons sanitaires. Dans un esprit de partenariat, la mairie a décidé de faire imprimer un grand nombre de calendriers supplémentaires pour le compte de l'association, afin que celle-ci puisse les vendre en parallèle à la vente de sapins de Noël. La distribution s'est faite à partir d'une souscription, puis au cours d'un "drive de Noël" qui s'est tenu devant l'école. L'opération a été couronnée de succès car vous êtes nombreux à y avoir participé, en achetant un, voire plusieurs calendriers. Le bénéfice va tout droit aux projets des enfants de l'école. Merci pour votre soutien !

Au nom de la commission action sociale de la commune, je vous souhaite une très belle nouvelle année.

Birgit Hiess

### Bibliothèque municipale

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis, hors vacances scolaires, de 16h30 à 19h30.

### Ouverture de la mairie au public

**lundi : 16h-19h - mercredi : 16h - 19h**  
fermé le samedi

Permanence du maire :  
**uniquement sur rendez-vous,**  
de préférence le mercredi

## UNE CANTINE BIO ?

Suite aux élections municipales 2020, le collectif Cantine de Chartreuse, composé d'habitants des communes de Quaix et Proveysieux, a organisé une réunion de présentation des travaux aux élus de Quaix et Proveysieux avec un représentant du Parc de Chartreuse. Cette première rencontre a eu lieu le 13 octobre à la salle de Pomarey. Lors de cette réunion le collectif a présenté un état des lieux en termes notamment de nombre de repas, de scénarii possibles (liaison froide, liaison chaude, transport, lieu potentiel d'implantation et de modèles économiques).

Il est apparu qu'un audit de la cuisine actuelle de Quaix serait nécessaire. Un cahier des charges a été élaboré afin de demander plusieurs devis à des entreprises d'audit. Les différents devis seraient présentés à la prochaine réunion. Une seconde réunion s'est tenue par visioconférence le 10 novembre. Plusieurs entreprises ont répondu au cahier des charges et leurs réponses ont été présentées en détail au groupe. Il est apparu que le choix ne pouvait pas être arrêté en l'état et que des précisions devaient être demandées. Lors de cette seconde réunion il a été acté de rencontrer la municipalité de Saint Égrève qui s'interroge également sur la part bio des repas.

Une troisième réunion est programmée en janvier 2021. Il sera question de l'audit de la cuisine, du financement de cet audit et de la rencontre avec l'équipe de Saint Égrève en charge de la question des repas. La réflexion sur le sujet avance, le collectif est une réelle force de proposition.

Élodie Villain

## TOUS Proveysieux

JANVIER 2021 - N°117  
LE BULLETIN DE LA MUNICIPALITÉ

Responsable de publication : Christian Balestrieri

Rédacteur en chef : Philippe Tur

Ont contribué à ce numéro :  
Christian Balestrieri, Michel Brosse, Catherine Cambrils,  
Birgit Hiess, Marie Kerjean Ritter, Pierre Meyer,  
Bernard Michallet, Jacques Michallet, Christophe Millet,  
Dominique Nantas, Gisèle Roche, Hélène Roy-Debray,  
Bernard Thévenin, Philippe Tur, Élodie Villain.

Maquette et réalisation : Philippe Tur

Tous Proveysieux est édité par la municipalité  
de Proveysieux - L'Église, 38120 Proveysieux

Tél. 04 76 56 84 16 - Mail : [mairie@proveysieux.fr](mailto:mairie@proveysieux.fr)

Site Web : [WWW.PROVEYSIEUX.FR](http://WWW.PROVEYSIEUX.FR)

Imprimé sur papier certifié FSC®.



La certification FSC® garantit que ce journal est imprimé sur des matériaux provenant de forêts gérées selon des normes standards environnementales, sociales et économiques très strictes.